



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM et TOM : audiovisuel et communication

Question écrite n° 64204

Texte de la question

Le 31 mars dernier, la télévision numérique terrestre ou TNT a officiellement été lancée en France hexagonale. Grâce à la TNT, un tiers des téléspectateurs pourra désormais passer de cinq à quatorze chaînes gratuites, et il est prévu que d'ici 2007, l'ensemble des citoyens français seront à même de bénéficier de cette nouvelle offre moyennant, bien entendu, l'achat du matériel nécessaire. M. Éric Jalton interpelle donc M. le ministre de la culture et de la communication sur cette question, en lui demandant si les départements et territoires d'outre-mer feront eux aussi partie des citoyens bénéficiant de la TNT en 2007.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64204

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4436